



Les marchés de bétail vif en France

Présentation et fonctionnement

Juin 2022

Les marchés de bétail vif : généralités

- Un marché est un lieu où :
 - se réunissent, **chaque semaine, à jour et heure fixes**, des vendeurs et des acheteurs en bestiaux (bovins, ovins, caprins, équins)
 - **L'offre et la demande se confrontent**, en toute transparence et dans le **respect de la libre concurrence**
- Pour pouvoir avoir accès aux marchés, les différents opérateurs doivent :
 - être **professionnels** du secteur de la filière élevage et viande
 - être **répertoriés dans la base nationale** de la Fédération française des Marchés de Bétail Vif (**FMBV**)

Les marchés de bétail vif : généralités

- Il existe différents types de marché :
 - Les marchés de **gré à gré**
 - Les marchés au **cadran**
 - Au-delà de ces systèmes, il existe un autre mode de vente : la vente à la **criée**, **avec ou sans garantie de paiement**
 - **La vente par vidéo et la vente à distance se développent fortement depuis 2 ans**
- Acteur de la 1ere mise en marché de bétail vif pour engraissement, abattage et export. Organisation de concours et de vente de reproducteurs
- 327 salariés
- Durée moyenne d'un marché pour 500 bêtes :
 - Marché ovin: 2h
 - Marché bovin: 4h

Place des marchés dans la filière bétail et viande

Profil des usagers:

- 12 428 vendeurs
- 1 130 acheteurs

- Frais moyens:
 - 4€ par bovin (ou 15€ au cadran)
 - 1,30€ par ovin
 - 2,50€ par veau

633 millions € de volumes d'affaires par an en moyenne

Garantie de paiement sur 21 marchés

Apports sur les marchés (2020/2021)

	Gros bovins boucherie	Veaux de boucherie	Broutards	Gros bovins maigres	Veaux	Ovins	Caprins, porcins, equins	Total
2021	122 717	10 433	269 929	138 481	221 048	246 657	5 937	1 015 202
2020	131 818	10 756	237 066	118 499	213 292	211 599	4 914	927 944
Part du total 2021	12%	1%	27%	14%	22%	24%	1%	100%
Evolution 2021/2020	-6,9%	-3,0%	13,9%	16,9%	3,6%	16,6%	20,8%	9,4%
Evolution en têtes	-9 101	-323	32 863	19 982	7 756	35 058	1 023	87 258

COVID : 115 semaines cumulées de fermeture en 2020

Cheptel bovin: -1,9% (17 863 000 têtes en 2021) dont 3 287 200 GB abattus

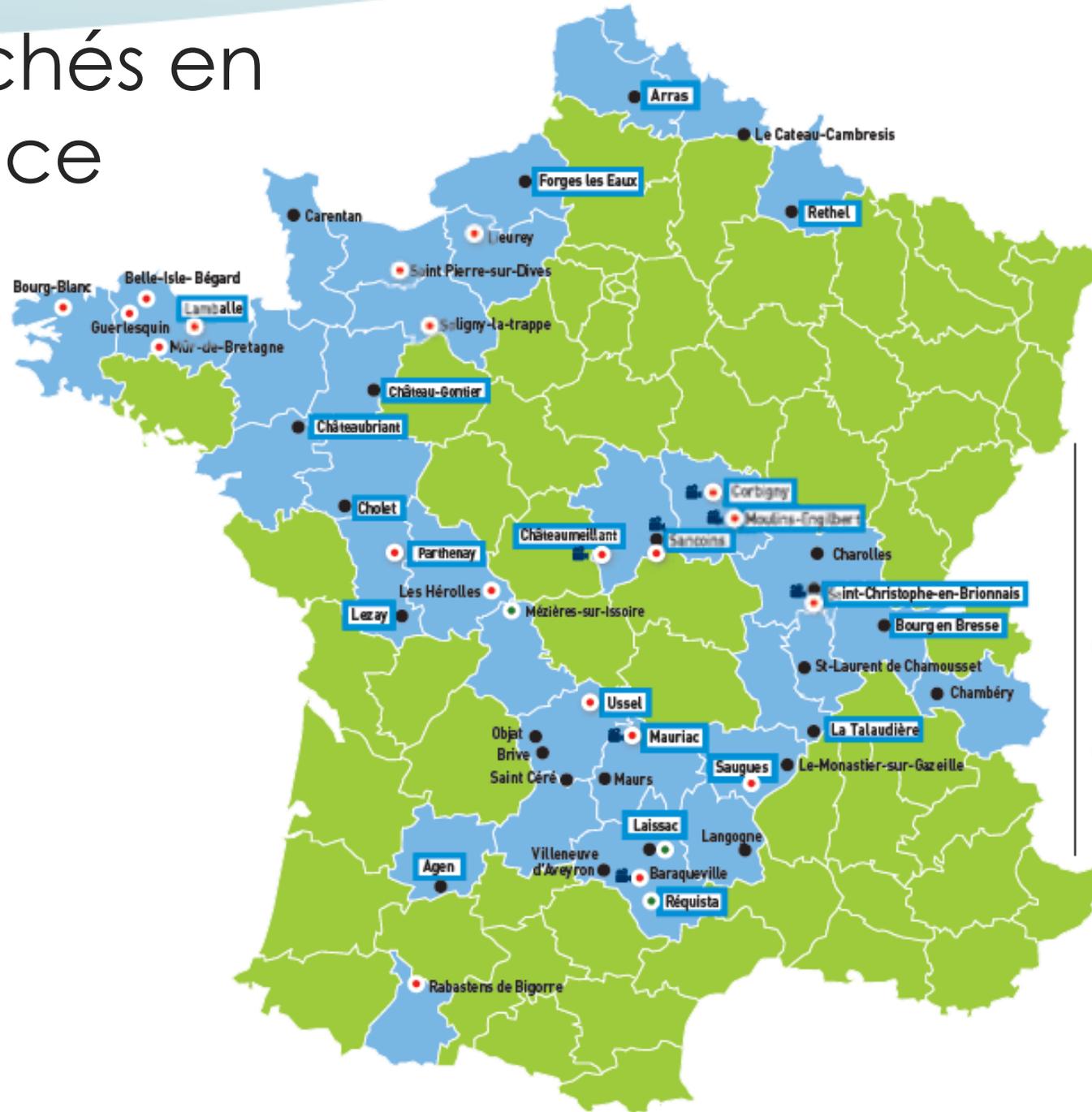
1 120 900 **broutards** exportés : 24% passent par les marchés

Veaux: 1 199 800 abattus et 348 100 exportés – 19% passent par les marchés

Cheptel ovin: 3 673 000 abattus et 387 000 exportés – 6% passent par les marchés

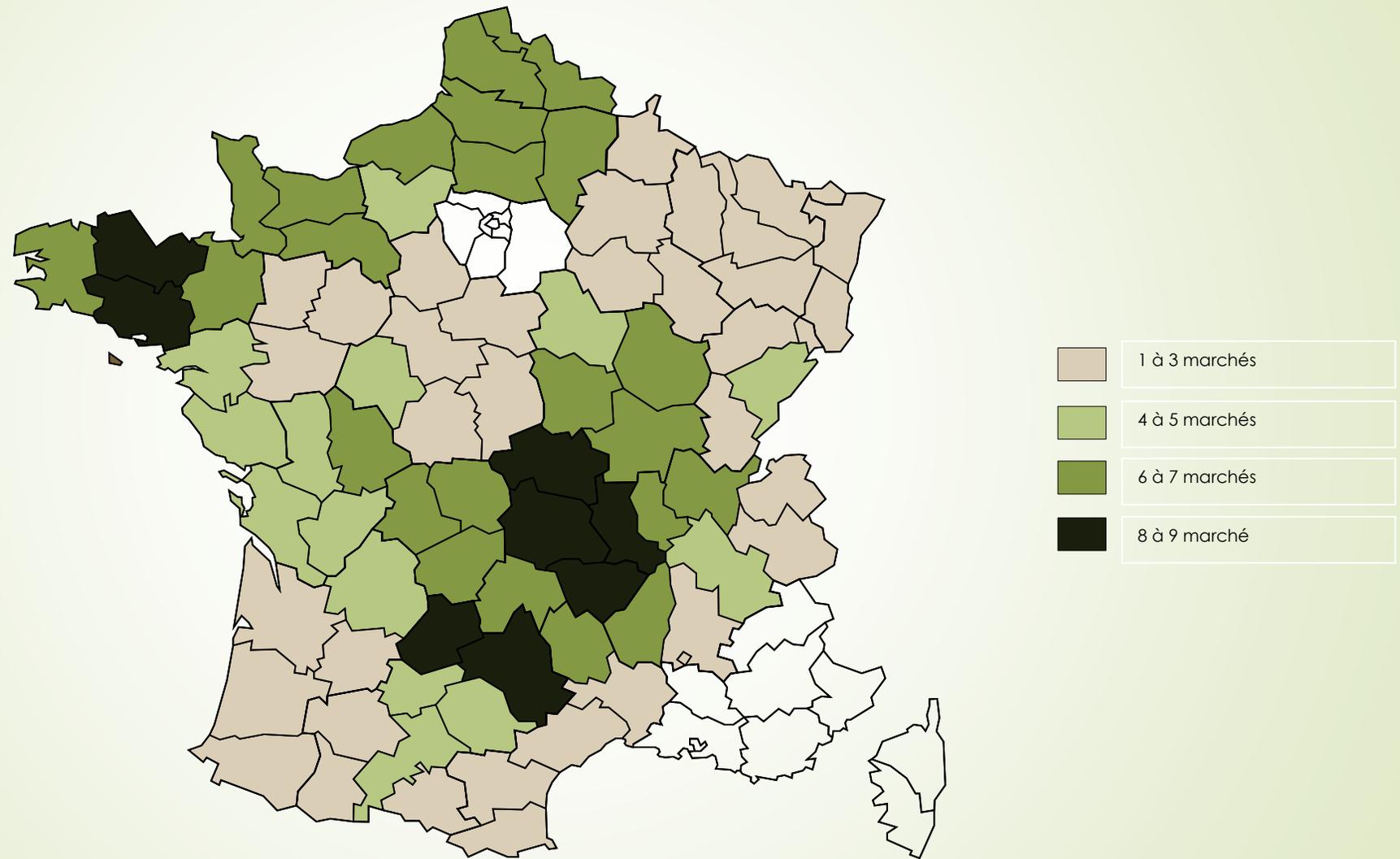
Les marchés en France

6



-  MARCHÉS DE RÉFÉRENCE
-  MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ
-  MARCHÉS AU CADRAN
-  MARCHÉS À LA CRIÉE
-  Marchés proposant la vente par vidéo

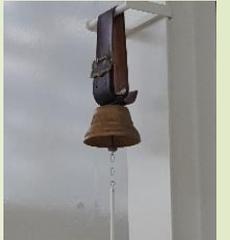
44 marchés adhérents sur l'ensemble du territoire



Zone de chalandise des marchés en 2020

Jour de vente sur un marché de gré à gré (1/2)

- Les apporteurs **trient et placent eux-mêmes** les animaux en parcs dans le but de **les mettre en valeur**
- Des **droits d'entrée** sont facturés aux apporteurs du marché
- Le début des transactions est marqué par le **retentissement de la cloche**, à une heure précise





Jour de vente sur un marché de gré à gré (2/2)

- En fin de marché, une commission se réunit pour **établir les cotations** : c'est une **constatation de prix** pratiqués sur le marché, **strict reflet de l'ambiance commerciale**
- Les cotations sont établies en présence d'un **agent FranceAgriMer** qui les **centralise** (certaines sont transmises à la Commission Européenne)
- Ces cotations sont constamment **utilisées notamment dans les relations commerciales** entre opérateurs de la filière



Jour de vente sur un marché au cadran (1/4)

- Les marchés au cadran sont gérés par des **sociétés gestionnaires**. Les **éleveurs** sont à l'initiative de la création de la structure. **Chaque utilisateur** du marché doit au préalable **participer au capital social**

- Les **adhérents** du marché sont :

- des éleveurs
- des commerçants en bestiaux
- des bouchers, grossistes
- des abatteurs



- Les acheteurs et les vendeurs doivent supporter des **frais de marché** qui sont calculés sur le prix hors taxe de l'animal vendu

Jour de vente sur un marché au cadran (2/4)



- Les éleveurs **annoncent leurs lots d'animaux à vendre quelques jours avant** le marché : ce n'est pas une obligation mais cela permet de mieux organiser la vente et cela entraîne un **paiement plus rapide**. Des **lots homogènes** permettent une **meilleure valorisation des animaux**

- Les animaux sont confiés dès leur arrivée à des **bouviers** qui répartissent les lots en parcs. Ils sont ensuite pesés et conduits vers le **ring de présentation**



- L'écran/cadran placé au dessus du ring affiche des **informations** telles que:
 - l'identification du lot, de la catégorie
 - le code race, la date de naissance pour chaque animal
 - le poids moyen des animaux
 - des éléments sanitaires ou commerciaux (ex : qualification IBR, déparasitage, vaccination)

Jour de vente sur un marché au cadran (3/4)

- A chaque marché, les **acheteurs doivent demander un pupitre** (accordé s'ils sont en mesure de garantir leurs paiements notamment par une caution bancaire ou une assurance crédit)
- Le **chef des ventes** annonce le **prix de départ** et anime les **enchères**. Les acheteurs enchérissent anonymement grâce à un bouton situé sur leur pupitre

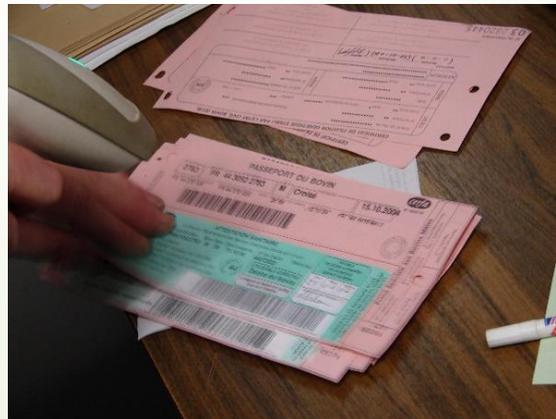


- C'est l'**éleveur** qui **acceptera ou refusera la vente** de ses animaux (il est situé à proximité du chef des ventes pendant les enchères ou a donné ses consignes au chef des ventes)
- Les animaux peuvent être invendus et être remis en vente une deuxième fois



Jour de vente sur un marché au cadran (4/4)

- ▶ A aucun moment le marché n'est propriétaire des animaux. Il en est **dépositaire**
- ▶ Le marché s'occupe des **démarches administratives** liées aux **transactions** et aux **mouvements** des animaux
- ▶ A l'issue du jour de vente, le **marché procède au paiement des éleveurs** (ex : paiement **comptant** ou **48h après le marché**)
 - ⇒ **Les éleveurs sont donc garantis d'être payés rapidement**
- ▶ Le marché procède également à la **facturation des animaux** auprès des acheteurs



Vente à la criée

- **Système intermédiaire** mis en place dans les foirails qui **ne disposent pas de ring** de présentation
- Les animaux sont déchargés et mis en parcs par les apporteurs. Le chef des ventes se déplace ensuite dans les allées du marché pour **procéder à la vente case après case**
- Les acheteurs ont des petits boîtiers (clickers) qui permettent **d'enchérir anonymement**. Les vendeurs valident ou non la transaction



Garantie des paiements des animaux

- Tous les **marchés au cadran** ainsi que **certain gré à gré et criées** ont mis en place la **garantie de paiement**
 - Dans le cas de la garantie de paiement, le marché :
 - paie les animaux à l'éleveur
 - se charge de la facturation et des flux financiers
 - édite une facture que l'acheteur devra régler
 - En cas de **défaut de paiement**, le marché pourra **solliciter la garantie de paiement** et déclarer une procédure de **recouvrement**
- => Système sécurisant pour les apporteurs, dynamisant pour les marchés**

Éléments de synthèse

- ▶ Vendre une marchandise

Le bien doit être « sain, loyal, et marchand »

Règles nationales et européennes d'identification et traçabilité

ICA dûment renseignée

Application d'Accords Interprofessionnels

- ▶ Éléments de détermination d'un prix

...

- ▶ La vente est réputée conclue lorsqu'il y a accord entre les parties sur l'objet de la vente et son prix (ou mode de détermination du prix).

Etablissement des cotations (1/4)

- ▶ A l'issue d'une vente, les marchés de gré à gré ont une **commission** qui se réunit pour **établir les cotations**
- ▶ Les cotations des bovins de boucherie sont définies en €/kg de carcasse, les broutards et les ovins en €/kg vif, les veaux en €/tête
- ▶ Les cotations permettent de déterminer le **prix moyen du jour de marché**, pour chaque typologie d'animaux présente sur la grille de cotations
- ▶ Pour qu'une catégorie d'animaux soit **cotée**, il est nécessaire :
 - ▶ d'avoir au moins 10 animaux présents
 - ▶ d'atteindre le quorum de la commission (avec au moins un membre dans chaque collège vendeurs et acheteurs) et de rassembler l'accord de la majorité des membres

Etablissement des cotations (2/4)

- ▶ La commission de cotation est composée :
 - ▶ de différents **représentants des services de l'Etat** (DDCSPP, DDT). Le Préfet ou son représentant préside la commission et le représentant de FranceAgriMer en assure le secrétariat
 - ▶ **d'acheteurs et vendeurs** présents à parité, réunis en collèges et nommés pour trois ans
- ▶ Lorsqu'il n'y a **pas de commission** de cotation, comme sur les cadrans, des **relevés de prix, strict reflet de la vente, sont réalisés par un agent du marché** identifié par FranceAgriMer



Etablissement des cotations (3/4)

La mise en place d'une **commission de cotation** sur un marché dépend de:

- ▶ la catégorie d'animaux présents :
 - ▶ les jeunes veaux et les gros bovins de boucherie -> certains marchés sont dits **représentatifs** (liste définie par la loi)
 - ▶ les bovins maigres, les veaux (hors marchés représentatifs) et les ovins -> certains marchés sont **dits de référence interprofessionnelle**
- ▶ Et du volume d'activité sur le marché (seuil minimal annuel à atteindre)



Etablissement des cotations (4/4)

Toutes les cotations sont disponibles sur le site www.fmbv.fr



Fédération
française
des **Marchés**
de **Bétail Vif**

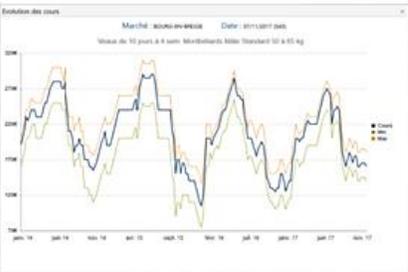
[SE CONNECTER](#)
[S'ABONNER](#)

ACCUEIL
COTATIONS
INDICATEUR OVINS
ESPACE COTATIONS

Bienvenue sur l'espace cotations

Vous trouverez ici l'ensemble des **GRILLES DE COTATIONS** des marchés aux bestiaux, la **TENDANCE HEBDOMADAIRE** nationale qui apporte un éclairage documenté des cours de la semaine, ainsi que l'**indicateur ovin** mensuel.

[Les cotations et tendances des semaines passées sont en accès libre.](#)



Dans une logique de valorisation du travail fourni par les marchés et par les éleveurs, commerçants, et acheteurs, utilisateurs réguliers de nos outils, **les cotations de la semaine en cours sont en accès restreint**, réservé aux **abonnés** (voir "se connecter" ou "s'abonner" si c'est votre 1ère connexion).

L'accès est gratuit pour les utilisateurs réguliers des marchés; autrement il est en moyenne de 1€ par semaine.

Bonne continuation sur notre site.

COTATIONS

Semaine 47

	Effectif	Tendance
BOUCHERIE	2 766	↓
MAIGRE	8 343	↓
VEAUX	5 282	↑
OVINS/CAPRINS	5 233	↑

[VOIR LES COTATIONS](#)

AGEN

21/11/2018

Broutards 6-12 Mois
U 250-300

3,70 €/Kg Vif

63 commissions de cotations reconnues et encadrées

82 diffuseurs (presse et web)

Près de 10 000 000 tirages presse annuels

Près de 5 000 000 visiteurs web annuels

Agréments et échanges internationaux

- ▶ Un marché est reconnu comme un **centre de rassemblement d'animaux** puisqu'il vise à constituer des lots d'animaux destinés aux **échanges nationaux ou internationaux**
 - ▶ Pour fonctionner, un marché doit obtenir un **agrément** (valable 5 ans) de la part du **Préfet qu'il peut compléter d'un agrément à l'export**
 - ▶ Pour l'obtenir, le marché doit démontrer qu'il **respecte différentes conditions** portant sur :
 - ▶ Les caractéristiques des installations et des équipements
 - ▶ Les compétences du personnel affecté à l'entretien et à la manipulation des animaux
 - ▶ L'identification, la traçabilité des animaux et la notification de leurs mouvements aux gestionnaires des bases de données
 - ▶ La surveillance et la maîtrise sanitaire des animaux et du centre de rassemblement : le marché doit offrir des modalités de séparations physique ou spatiale des animaux présentant des conditions sanitaires différentes
- => Les animaux transitant par les marchés **conserveront leur statut sanitaire** (ex : un animal certifié indemne IBR en entrant sur le marché, le restera en sortant)



Un lieu d'échanges privilégié

- Lieu de rencontre et d'échanges entre agriculteurs
- Maintien d'un lien social
- Créateur d'animation en milieu rural
- Partenaire commercial d'entreprises et services agricoles
- Partenaire pour la formation
- Acteur du tourisme rural
- Une trentaine de café/restaurants sur place
- Près de 20 000 visiteurs/an
- Projet Unesco

Synthèse vidéo

► <https://youtu.be/HvbM44hf7QY>

La Fédération française des Marchés de Bétail Vif – FBMV (1/2)

28



- ▶ La Fédération française des Marchés de Bétail Vif (FBMV) est une association qui **regroupe 44** marchés aux bestiaux (soit 95% des marchés en France)
- ▶ La Fédération et les marchés **œuvrent** notamment pour :
 - ▶ doter la filière française d'un réseau de marchés aux bestiaux modernes, équipés d'installations fonctionnelles
 - ▶ harmoniser les règlements de manière à aboutir à une meilleure discipline dans les transactions
 - ▶ faciliter la fonction de centre d'allotement et d'expédition des marchés pour approvisionner tant les courants internes que l'exportation d'animaux vivants vers les pays de l'Union Européenne et pays tiers
 - ▶ améliorer la connaissance du marché, de l'offre, de la demande et établir des cotations servant de référence aux transactions du bétail en France
 - ▶ maintenir des lieux de convivialité, de rencontres et d'échanges professionnels essentiels au tissu rural

La Fédération française des Marchés de Bétail Vif – FBMV (2/2)

La FMBV représente l'une des **12 familles membres fondateurs** de l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes (INTERBEV)



- ▶ La FMBV **défend les intérêts des marchés au sein de la filière élevage et viande.** Dans ses activités, elle :
 - ▶ informe sur l'actualité de la filière
 - ▶ conseille dans les orientations des marchés
 - ▶ sert d'appui dans les projets de marchés
 - ▶ met en relation l'expertise existante au sein des différents marchés adhérents
 - ▶ a un rôle de syndicat au niveau national pour la défense des marchés auprès des Pouvoirs Publics et auprès des autres organisations professionnelles



Fédération française des Marchés de Bétail Vif
17, Place des Vins de France - 75012 PARIS
01.53.02.40.30 contact@fmbv.fr www.fmbv.fr

AEMB – une Fédération européenne

- ▶ Créé en 1983 - Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni
- ▶ 360 marchés de bétail – 22 millions d'animaux/an
- ▶ Défense des marchés auprès de la Commission (lois et règlements sanitaire et identification, bien-être animal, concurrence déloyale, etc.)
- ▶ Partage d'informations et communication

